



**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-Z-3001-100-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRÉES DE GARAGE
ET AUX ESPACES DE STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2022-07-450, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P1-Z-3001-100-22 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2022, par la résolution 2022-07-459;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit règlement afin de modifier certains éléments relatifs à l'aménagement d'un espace de stationnement dont l'extension d'une entrée de garage en sous-sol;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le paragraphe e) de l'article 11.2.2 intitulé « Aménagement d'un espace de stationnement », dans la section sur les dispositions applicables spécifiquement au groupe d'usage « Habitation » du règlement Z-3001 est abrogé.

Article 3

Le paragraphe e) de l'article 17.1.6.1 du règlement Z-3001 intitulé « Cas où une extension est prohibée » se lisant comme suit est abrogé :

« e) Pour une entrée de garage en sous-sol ».

ENTRÉE EN VIGUEURArticle 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

| | |
|---|---------------------------|
| Avis de motion : | 4 juillet 2022 |
| Dépôt du projet de règlement : | 4 juillet 2022 |
| Adoption du premier projet : | 4 juillet 2022 |
| Tenue de l'assemblée publique : | 28 juillet 2022 |
| Adoption du second projet : | <input type="text"/> date |
| Adoption du règlement : | <input type="text"/> date |
| Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur : | <input type="text"/> date |
